



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT DU TRAVAIL

LE PRET DE MAIN D'OEUVRE A BUT NON LUCRATIF

**Jeudi 29 juin
De 10h00 à 12h00**

Anne Sophie CLAUD
Avocat Pragmatis Conseil
et
Ludivine BOISSEAU
Avocat au barreau de Lyon

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'appréhender la notion de prêt de main d'œuvre à but non lucratif : son cadre légal, ses conditions de mise en œuvre et ses modalités de refacturation entre employeurs. Le monde du travail évolue, la pénurie de main d'œuvre qualifiée ou non dans certaines branches d'activités, voire certains bassins d'emploi, et les variations de taux de remplissage des carnets de commandes, conduisent les employeurs à s'interroger sur un mode collaboratif de partage de la main d'œuvre.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Cadre légal,
- Limites,
- Conditions de mise en œuvre,
- Avantages et inconvénients,
- Refacturation (salaire et accessoires/frais de gestion/TVA...),
- Conditions de travail,
- Relation contractuelle.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)